



## Heures de formation professionnelle à rendre au patron

Par **tintim111**, le **19/02/2013** à **18:22**

Bonjour,

Mon patron m'a envoyée en formation obligatoire sur 2 jours. Chaque jour de formation durait 7 heures.

Ma durée de travail quotidienne habituelle est de 8h45 (35 heures par semaine sur 4 jours).

Mon patron estime donc que je lui dois 1h45 de travail pour chaque jour de formation. Soit 3h30.

Est-ce légal ? En a t-il le droit ??

Merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **19/02/2013** à **18:50**

Bonjour,

Il faudrait savoir si la formation s'est déroulée sur le lieu habituel de travail mais c'était normalement à l'employeur de s'organiser pour vous fournir du travail pour l'horaire habituel...

Par **tintim111**, le **19/02/2013** à **18:56**

Tout d'abord, merci de cette réponse rapide.

Non, la formation n'a pas eu lieu sur le lieu de travail habituel mais dans la même ville. Je travaille dans un hôpital privé, la formation a eu lieu à l'hôpital public.

Merci

Par **P.M.**, le **19/02/2013** à **19:30**

Il faudrait savoir si pour vous y rendre et en revenir, le temps des déplacements a dépassé celui habituel pour vous rendre sur le lieu de travail habituel...

Par **tintim111**, le **19/02/2013** à **19:53**

Oui, le déplacement aller et retour est plus important que mon trajet habituel.  
Aller retour habituel : 30 minutes (en voiture)  
Pour la formation : 2 heures (métro + bus obligatoires)  
Merci beaucoup

Par **P.M.**, le **19/02/2013** à **20:20**

Donc, vous pourriez dire à l'employeur que vous auriez dû recevoir pour cela une contre partie financière ou en repos, ainsi comme ça, vous ne lui devrez plus rien ou pratiquement...

Par **tintim111**, le **19/02/2013** à **20:22**

Merci pour toutes ces réponses  
Cordialement  
tintim11